

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_030 - MOBILITE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC BLABLACAR DAILY

À l'échelle régionale, la Communauté de Communes Le Grand Charolais a été précurseur en mettant en place dès février 2024 une convention avec *Blablacar Daily* pour promouvoir le covoiturage du quotidien et l'encourager au travers d'incitations financières.

Début 2025, les autres communautés de communes de l'arrondissement de Charolles (Entre Arroux Loire et Somme, Brionnais Sud Bourgogne, Marcigny et canton de Semur-en-Brionnais) ont également lancé un dispositif de covoiturage. Les cinq EPCI ont convenu d'une même offre, se plaçant ainsi au niveau du bassin de mobilité.

Cette offre commune a permis de mutualiser plusieurs supports de communication, de permettre aux trajets entre deux intercommunalités d'être financés et d'établir des incitations tarifaires harmonisées, comme ci-dessous :

	Trajets de 2 à 15 km	De 15 à 40 km	De 40 à 60 km	De 60 à 80 km
Gain Conducteur [GC]	1,50 € par Passager transporté	1,50 € + 0,10 € par km		
=				
Incitation de Collectivité [IC]	1,50 € par Passager transporté	1,50 € + 0,10 € par km par Passager transporté	4 € par Passager transporté	4 € - 0,20 € par km par Passager transporté
+				
Reste à charge pour le Passager [= GC - IC]	0 €		0,10 € par km supplémentaire	2€ + 0,30 € par km

L'élargissement du dispositif s'est traduit pour Le Grand Charolais par une augmentation conséquente du covoiturage.

De 2 682 trajets effectués en 2024 pour 89 552 km, le bilan 2025 s'établit à 5 253 trajets pour 150 672 km. Cette progression a été constante tout au long de l'année 2025.

Par ailleurs, il est à noter une plus grande demande de covoiturage en tant que passager, signe d'une prémisses de maturité du covoiturage.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Les mises en relation entre passagers et conducteurs s'effectuent via la plate-forme de covoiturage (application *BlablaCar Daily*). Le développement de celle-ci permet également de proposer des trajets indépendants dans la journée, autres que les trajets pendulaires domicile-travail.

En lien avec les autres EPCI, la communication vers les employeurs va se renforcer pour que ceux-ci puissent inciter leurs salariés à covoiturer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports, en son article L.3132-1 définissant le covoiturage,

Vu l'article L.1231-15 du Code des Transports permettant aux collectivités territoriales de subventionner le covoiturage,

Considérant l'intérêt de favoriser le développement du covoiturage courte distance pour les trajets quotidiens domicile-travail et les trajets de proximité, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports,

Considérant l'intérêt d'offrir des alternatives à la voiture individuelle,

Considérant le maintien de la tarification commune aux autres intercommunalités du bassin de mobilités,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 29 janvier 2026,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 janvier 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver la poursuite des incitations financières en direction des covoitureurs selon l'organisation approuvée en 2025,**
- D'approuver les termes du renouvellement de la convention de partenariat jointe en annexe à intervenir avec Blablacar Daily,**
- D'approuver les termes de l'avenant à la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs jointe en annexe,**
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et l'avenant précités joints en annexe,**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVEAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais